

DEPARTEMENT  
DE LA  
CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROYAN

REUNION DU 14 AVRIL 1967 à 20 H 45. -

67037  
OBJET :

**Subvention exceptionnelle  
à la Société "LES MOUETTES".**

Le quatorze avril mil neuf cent soixante sept, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la Présidence de M. MATRAS, Premier Adjoint au Maire, d'après convocations faites le 10 avril 1967.

Etaient présents : MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, MOUCHOT, NAULIN, BOUDEY, BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMECCQ, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, POUGET, GACHET.

M. de LIPKOWSKI par M. MATRAS.

Représentés: M. BOUCHET par M. BUJARD.

Secrétaire : M. TETARD.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Société "Les Mouettes" a été chargée d'organiser le 14 avril 1967, un match de volley-ball entre le Bataillon de JOINVILLE et une sélection de la Côte de Beauté.

Les frais occasionnés par cette tournée de propagande sont à la charge du club organisateur.

La Société "Les Mouettes" de ROYAN sollicite, en conséquence, une subvention exceptionnelle de 250 F, pour couvrir une partie des frais qui sont à la charge.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis de la Commission des Finances du 7 avril 1967,

Vu l'intérêt que présente l'organisation de cette manifestation sportive,

DECIDE :

- d'allouer une subvention exceptionnelle de 250 F (DEUX CENT CINQUANTE FRANCS) à la Société "Les Mouettes de ROYAN" pour l'organisation de la rencontre de volley-ball "Bataillon de Joinville - Sélection de la Côte de Beauté".
- que cette somme sera prélevée sur le crédit réservé figurant au chapitre 945 - Article 657 du budget primitif pour l'exercice 1967.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,



*Maurice Matras*  
Maurice MATRAS.



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-s/MER, le 25 AVR. 1967

*(Le Sous-Prefet)*

*[Signature]*